



Ensemble scolaire
Saint-Joseph & Saint-Marc

Section européenne Projet pédagogique

Le projet pédagogique de la section européenne du lycée Saint-Joseph de Concarneau s'inscrit dans le cadre de l'ouverture européenne et internationale du projet d'établissement.

La section européenne ne s'organise pas en classe, mais sous forme d'un regroupement d'élèves des classes d'un même niveau. L'élève inscrit en section européenne suit :

- Un enseignement d'une discipline non linguistique (Histoire-Géographie ou SVT)
- Un enseignement d'anglais renforcé
- Des activités d'ouverture européenne, voire internationale, et interculturelle en anglais.

Les Disciplines Non Linguistiques :

Les élèves inscrits en section européenne suivent l'enseignement de DNL Histoire-Géographie ou SVT, de la Seconde à la Terminale, à raison d'une heure par semaine.

Remarque : Le changement de DNL au cours du cycle terminal n'est pas interdit.

L'enseignement d'Anglais renforcé :

Les élèves inscrits en section européenne suivent une heure hebdomadaire d'anglais renforcé en Seconde et Première. En terminale, l'emploi du temps compte une heure quinzaine de cet enseignement.

Objectifs :

Les objectifs de la section européenne peuvent se décliner de la manière suivante :

- Renforcer le niveau de compétences linguistiques des élèves du lycée
- Placer l'élève dans des situations de communication authentiques.
- Encourager une prise de parole spontanée grâce à la DNL (discipline non linguistique) Histoire-Géographie ou SVT, par des situations d'apprentissage différentes.
- Faire acquérir une connaissance plus profonde des pays anglophones et de leurs pratiques.
- Développer l'autonomie des élèves par leur prise de parole devant un groupe, un travail de coaching et l'élaboration de projets multiples.
- Permettre de suivre le cursus jusqu'en Terminale afin d'obtenir un baccalauréat avec mention « section européenne ».

A ces fins, des activités pédagogiques annexes peuvent être organisées dans le cadre de la section (sorties scolaires, voyages pédagogiques, travaux de groupe...)

Bulletins / livrets scolaires

Tout au long de son cursus, l'élève est soumis à des oraux et une évaluation formative est effectuée en seconde et première à des fins d'entraînement à l'épreuve de Terminale.

Les notes obtenues en DNL font l'objet d'une ligne spécifique sur le bulletin et dans le livret scolaire.

Certifications « Cambridge »

Les certifications Cambridge se préparent en section européenne sur les heures d'anglais renforcé de la seconde à la terminale. L'élève a le choix de s'inscrire ou non à l'examen (du niveau B1 au niveau C2) suivant le niveau atteint au cours de la préparation :

- B1 : Preliminary
- B2 : First
- C1 : Advanced
- C2 : Proficiency

Obtention de la mention « Section européenne »

En terminale, l'élève peut obtenir la mention « Section européenne » sur son diplôme du baccalauréat. Pour cela il devra impérativement :

- Obtenir une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12/20 en anglais ;
- Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise en anglais acquis au cours de la scolarité en section européenne (voir ci-dessous)

L'évaluation spécifique de contrôle continu est organisée par les professeurs de la section. Elle prend en compte :

- Le résultat d'une interrogation orale de langue qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;
- Une note de scolarité attribuée par les professeurs de terminale d'anglais et de DNL de l'élève, qui compte pour 20 % de la note globale.

La note obtenue à l'évaluation spécifique de la Section Européenne est intégrée à la note de LVA du troisième trimestre de l'année de terminale et compte pour 50% de celle-ci.